

Le printemps arrive, préparons-nous !

Quelques rappels et dates importantes

DÈS LE 2 AVRIL

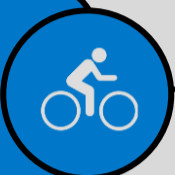
Stationnement permis en tout temps dans les rues.



PISTES CYCLABLES

Ouverture dès le 15 avril.

La signalisation sera mise en place tôt en saison et le lignage sera effectué dès que la température le permettra.



COLLECTES

Assurez-vous de placer vos bacs sur votre terrain et non sur la voie publique, ni sur le trottoir, afin de faciliter le travail de nos employés et d'assurer des opérations de nettoyage plus efficaces !

Retour du compost chaque semaine dès la mi-avril.

Collectes des feuilles
Mai, octobre et novembre

Collectes des encombrants
Mai et septembre



UTILISATION DE L'EAU POTABLE

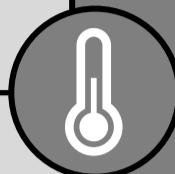
L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour des fins d'arrosage de toutes natures est défendue pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre.

Toutefois, l'article 6 du [règlement V-426](#) permet son utilisation entre 18 h et 22 h les jours suivants :

- Pour les résidents dont le **numéro est un nombre PAIR** : mardi, jeudi et samedi.
- Pour les résidents dont le **numéro est un nombre IMPAIR** : mercredi, vendredi et dimanche.



NETTOYAGE : RUES ET TROTTOIRS



Le balayage des rues débutera à la fin avril, si la température le permet, et sera suivi du nettoyage à l'aide de notre camion-citerne utilisant de l'eau non traitée.

RETRAIT DES ABRIS 30 avril



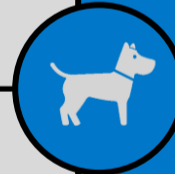
Les abris d'hiver temporaires doivent être retirés avant le 30 avril.

PARCS ET LIEUX PUBLICS

En utilisant les poubelles à trois voies mises à votre disposition sur tout le territoire, vous contribuez à rendre votre environnement plus propre.

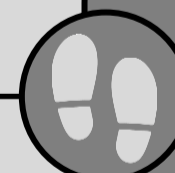
Gardez votre chien en laisse et assurez-vous de ramasser les excréments.

Nos parcs, terrains sportifs, terrains de jeux et aires réservées aux spectateurs sont tous des zones sans fumée !



SENTIERS

Dès que la température le permettra, les sentiers seront inspectés et corrigés au besoin, afin de les rendre sécuritaires pour les usagers.



MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Un problème sur le territoire ? Avisez-nous 418 285-2731

VILLE DE
ONNACONA